



Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

- Budget principal
- Budget annexe de l'eau
- Budget annexe de l'assainissement

RAPPEL :

Le débat d'orientations budgétaires (D.O.B) a lieu dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif.

Il est obligatoire dans les communes de 3.500 habitants et plus (article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il doit donner lieu à une délibération du conseil municipal, qui prend acte de sa tenue.

Trois budgets sont discutés :

- 1/ le budget général de la commune aussi appelé budget principal.
- 2/ le budget annexe de l'eau.
- 3/ le budget annexe de l'assainissement.

Le budget de l'assainissement ainsi que le budget de l'eau sont autonomes. Ils correspondent à des Services Publics Industriels et Commerciaux distincts.

SOMMAIRE

1. Eléments de contexte national
2. Eléments de contexte local : dépenses et recettes
3. Budget principal : bilan 2022 prévisionnel
4. Le projet de budget 2023 (budget principal) : les choix et la vue globale (fonctionnement & investissement)
5. La santé financière (budget principal)
6. Les ratios obligatoires (budget principal)
7. La dette : vue globale et profil d'extinction (budget principal et budget annexe de l'assainissement)
8. Zoom sur la tranche 2023 de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI)
9. Budget annexe de l'assainissement : bilan 2022 prévisionnel et projet de budget 2023
10. Budget annexe de l'eau : bilan 2022 prévisionnel et projet de budget 2023

1. Eléments de contexte national

Si l'année 2022 a permis la sortie de la crise COVID, constatée par la relance des prestations de services de la commune, l'année 2023 sera marquée par un contexte difficile d'inflation qui affiche actuellement un taux de 6%.

Le gaz, l'électricité, les carburants, mais également l'augmentation générale des prix des matières premières induit un surcoût important sur les charges de fonctionnement.

L'augmentation du point d'indice depuis le 1^{er} juillet 2022 vient accentuer encore ce phénomène.

Le projet de loi de finances pour 2023 table sur des prévisions de croissance de 2,7% en 2022 et de 1% en 2023, ainsi que sur une inflation de 5,3% en 2022 et de 4,2% en 2023. En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB, alors que le déficit budgétaire de l'État se réduirait de 14 milliards d'euros, pour atteindre 158,5 milliards en 2023.

Mais le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

2. Eléments de contexte local

A. Les dépenses :

L'année 2023 sera l'année la plus imposante du programme pluriannuel d'investissement de la municipalité :

- ✓ L'opération d'envergure du mandat entame sa phase travaux avec la construction de l'école élémentaire et du restaurant scolaire.
- ✓ La mutualisation du nouveau stade de football synthétique situé sur Saint Bonnet de Mure se concrétise avec le versement d'une partie de la participation.
- ✓ La poursuite d'opération subventionnée par des financeurs extérieurs, comme les travaux liés au Schéma Directeur d'Assainissement (opération ventilée sur les 3 budgets : principal, eau et assainissement)

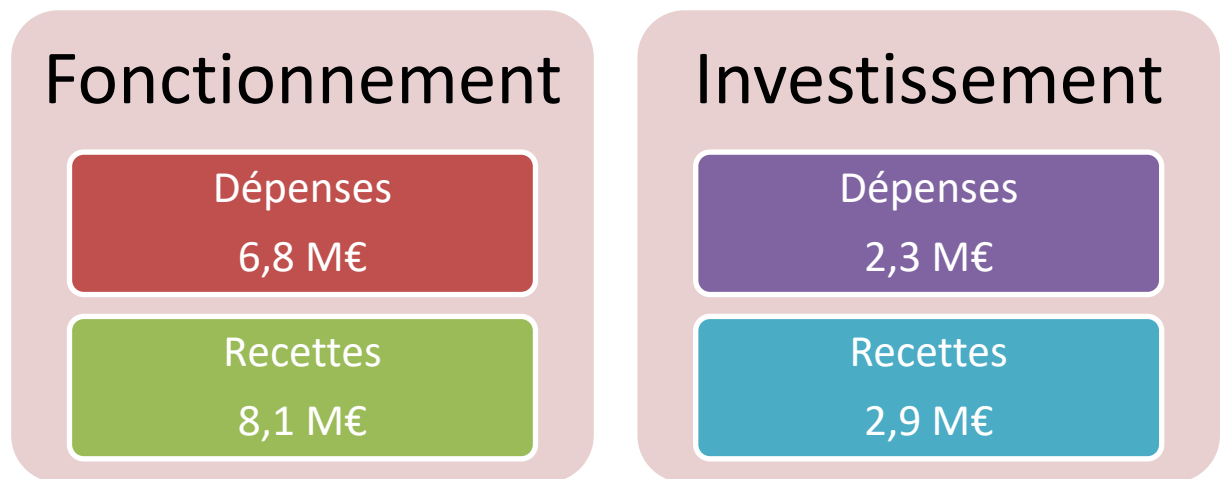
A noter également une augmentation inédite de 13 % des dépenses de fonctionnement liée à l'inflation, l'énergie et à l'augmentation du point d'indice.

B. Les recettes :

Dans le domaine des recettes, l'écart constaté de + 2 500 000 € entre le budget 2022 et le budget 2023 s'explique par :

- L'inscription d'une recette de 2 000 000 € en prévision de la revente de l'ancien Hôtel Le Saint Laurent ;
- L'évolution à la hausse des prestations liées à l'enfance et à la petite enfance suite au redémarrage d'après COVID (produit des services et des prestations CAF associées)
- La légère augmentation des bases d'imposition

3. Budget principal : bilan 2022 prévisionnel



Les projections actuelles permettent d'espérer un excédent de fonctionnement d'environ 1 300 000 €.

La section d'investissement devrait dégager un excédent d'environ 600 000€ en 2022.

4. Le projet de budget 2023 (budget principal)

A. Les choix

L'élaboration du projet de budget se base sur des choix arrêtés par la Municipalité :

- ✓ La municipalité prévoit la vente de deux biens : l'ancien hôtel-restaurant Le Saint Laurent (le rachat préalable à EPORA étend inscrit en dépenses d'investissement) et

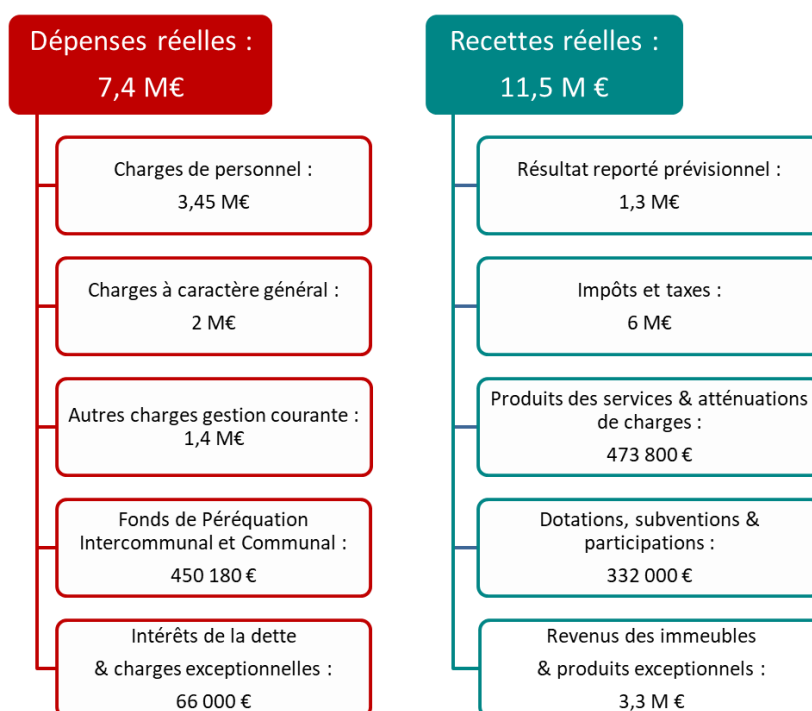
le stade (suite à l'inauguration du nouvel équipement mutualisé avec Saint Bonnet de Mure) ;

- ✓ Il n'y aura pas d'augmentation des taux des impôts locaux en 2023, bien que le contexte soit particulièrement difficile face à la crise inflationniste.
- ✓ Le recours à un emprunt d'environ 5 880 000 € pour contribuer au financement des projets du programme pluriannuel d'investissement.

B. Le fonctionnement

Grâce à l'excédent prévisionnel 2022 de 1 300 000 €, la section de fonctionnement devrait permettre d'inscrire un virement à la section d'investissement conséquent, afin de financer les dépenses d'équipement.

La section de fonctionnement présentera ainsi la structure prévisionnelle suivante :



Les recettes réelles de fonctionnement incluent en 2023 des produits de ventes immobilières (cf. « revenus des immeubles & produits exceptionnels »).

C. L'investissement

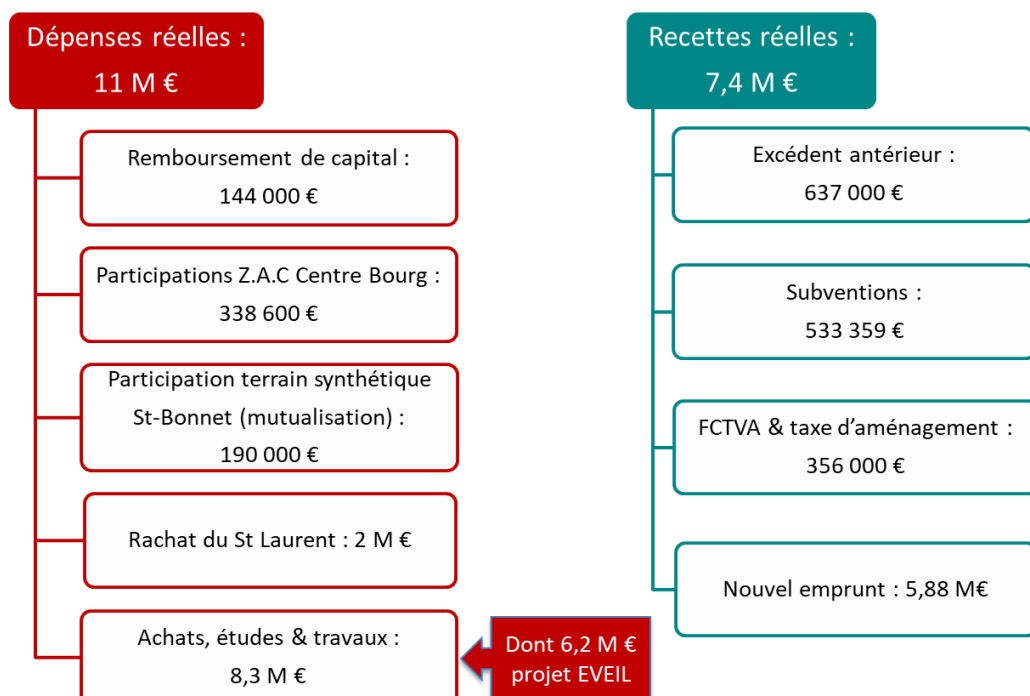
Courant 2023, la Municipalité procèdera au rachat à EPORA de l'ancien hôtel-restaurant Le Saint Laurent (fin de la période de portage par EPORA en novembre 2023). Ce bien sera revendu immédiatement à un opérateur de privé, afin que ce lieu retrouve une seconde vie.

En parallèle, plusieurs projets seront en 2023 en pleine phase travaux, comme la construction de l'école élémentaire et du restaurant scolaire, ou dans le domaine des réseaux dans le cadre du schéma directeur d'assainissement.

Outre ces travaux, d'autres dépenses commenceront à se concrétiser en 2023 :

- Versement de la participation dans le cadre de l'entente pour le nouveau stade de football synthétique situé à Saint Bonnet de Mure,
- Acquisition en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) des futurs locaux de la police municipale,
- Participations dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C Centre Bourg...

C'est pourquoi la section d'investissement présente la composition ci-dessous (hors restes à réaliser 2022) :



5. La santé financière (budget principal)

La santé financière s'exprime notamment par la capacité d'autofinancement (C.A.F), mais également par l'encours de dette. Les éléments apparaissant dans le tableau ci-dessous sont provisoires en ce qui concerne l'année 2022, dans l'attente du compte administratif.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 (provisoire)
Recettes courantes de fonctionnement	6 062 022	6 987 144	6 418 303	6 615 419	6 708 402,14 €
Dépenses courantes de fonctionnement	5 004 299	5 560 058	5 312 735	5 824 303	6 394 686,84 €
Epargne de gestion	1 057 722	1 427 086	1 105 568	791 116	313 715
Produits financiers	2	2	2	2	2,20 €
Charges financières	101 512	88 185	77 749	66 819	61 988,00 €
Produits exceptionnels	8 102	105 627	301 773	39 914	72 194,42 €
Charges exceptionnelles	775	34 478	35 717	48 243	679,45 €
EPARGNE BRUTE ou CAF	963 540	1 410 053	1 293 878	715 970	323 244
Remboursement en capital de l'emprunt	448 455	338 097	353 497	246 075	255 810,00 €
EPARGNE NETTE	515 084	1 071 956	940 381	469 894	67 434
TAUX D'EPARGNE BRUTE	15,89%	20,18%	20,16%	10,82%	4,82%
Encours de la dette au 31/12	2 592 272	2 243 104	1 889 607	1 643 531	1 387 730
Remboursement de l'encours de la dette par année	3 ans	2 ans	1 ans	2 ans	4 ans

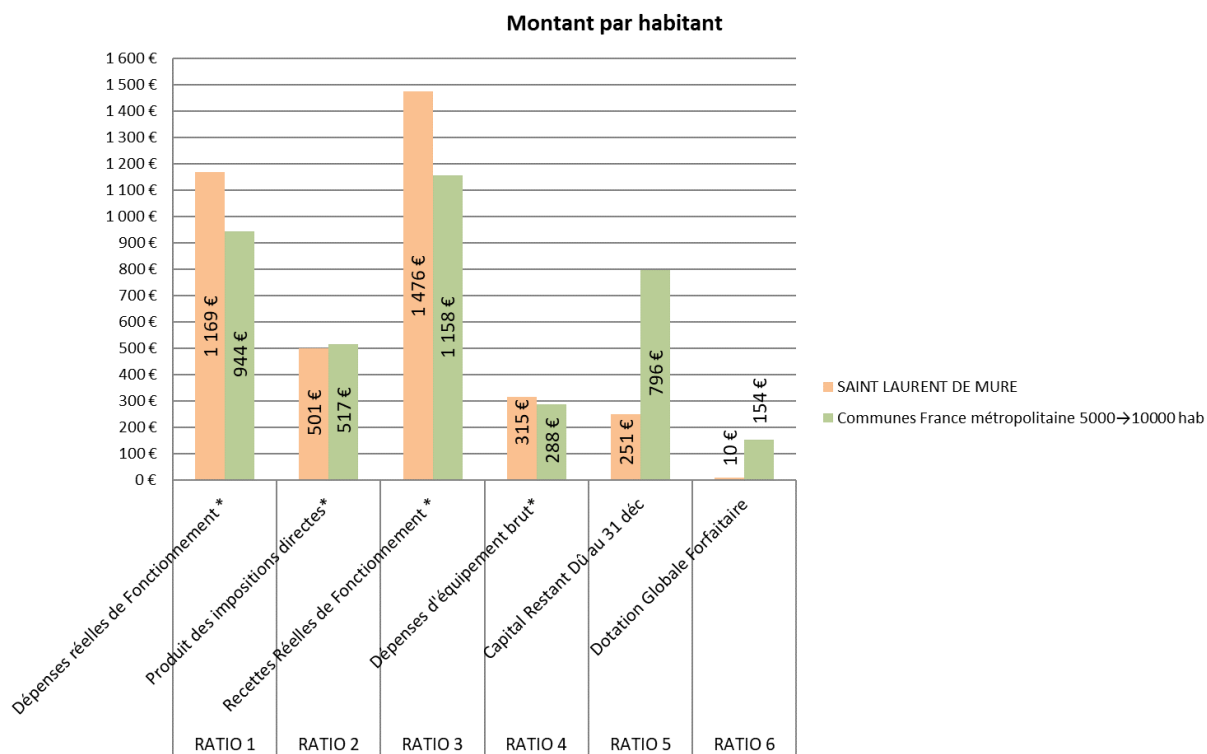
Malgré des recettes de fonctionnement en légère hausse, l'augmentation notable des dépenses de fonctionnement dues à l'inflation et à la hausse du point d'indice vient dégrader la capacité d'autofinancement.

6. Les ratios obligatoires (budget principal)

Les six ratios obligatoires sont exprimés en montant par habitant. Les données 2022 sur lesquelles sont établis ces ratios sont provisoires, dans l'attente du compte administratif. Les 3 ratios pour lesquels Saint Laurent de Mure se démarque le plus par rapport aux communes de la même strate sont encore :

- Les recettes réelles de fonctionnement par habitant, qui sont clairement plus élevées que la strate ;
- Le capital restant dû par habitant, qui est nettement inférieur ;
- La dotation globale de fonctionnement (D.G.F) qui est quasiment inexistante pour notre commune.

Les 2 premiers constats constituent un atout non négligeable pour notre commune. Quant à la D.G.F, nous n'avons malheureusement aucune marge de manœuvre possible.



Pour les communes de la même strate : source : DGCL, « Les collectivités locales en chiffres 2022 »

7. La dette

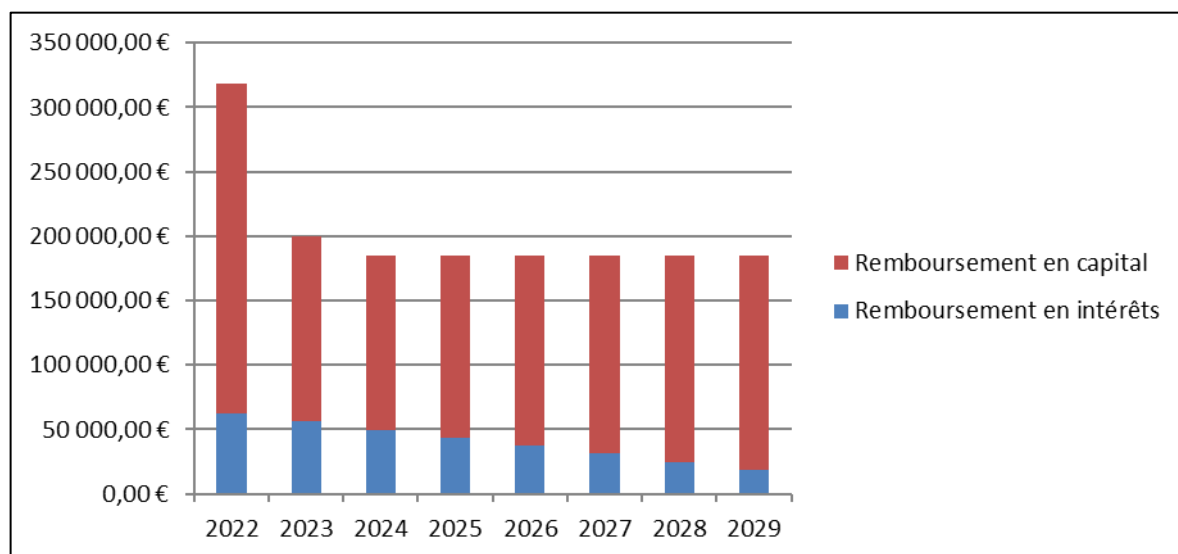
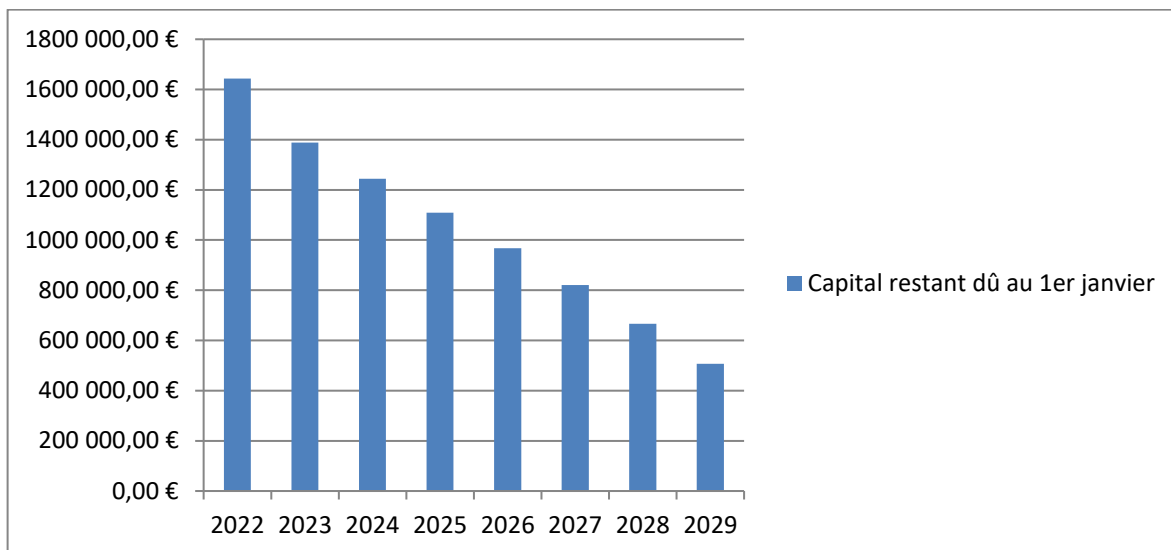
A. Vue globale par budget au 31/12/2022

Budget principal
Dette totale ≈ 1 664 000 €
(capital & intérêts)

Budget assainissement
dette totale ≈ 570 800 €
(capital & intérêts)

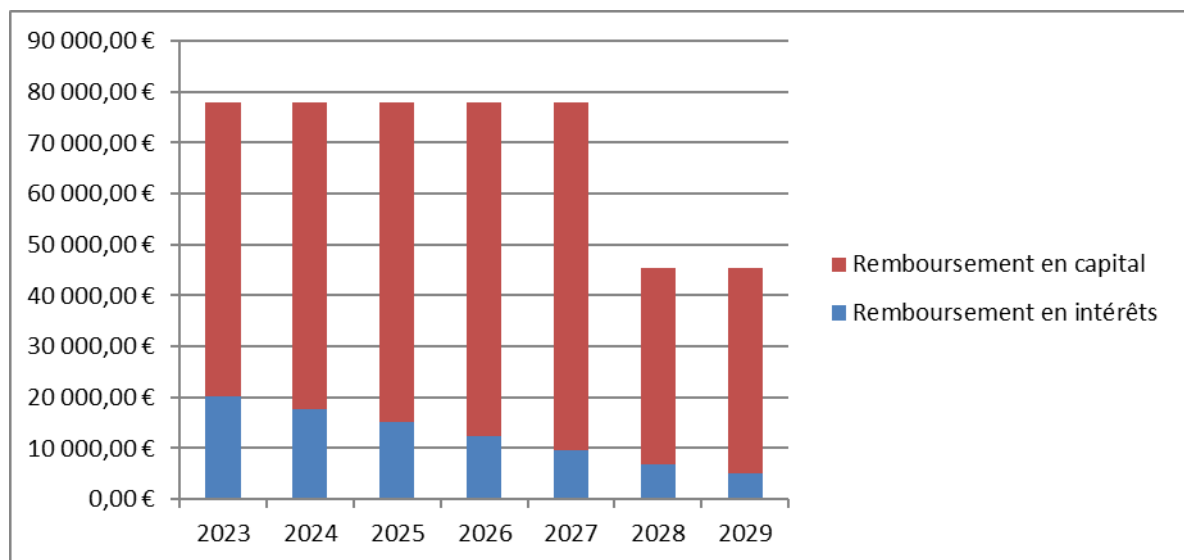
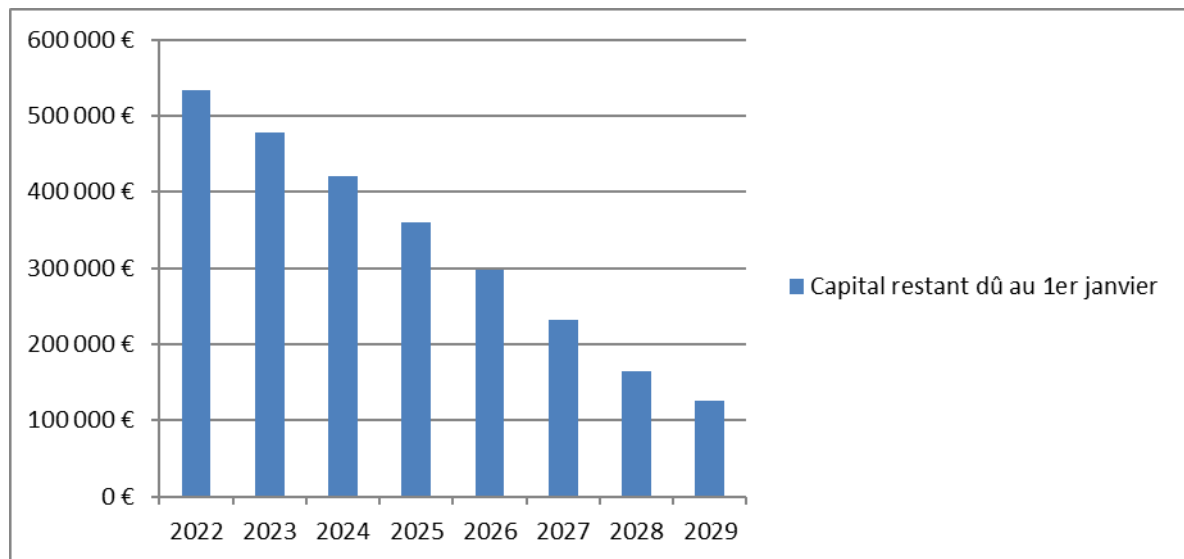
B. Profil d'extinction pour le budget principal (hors nouvel emprunt 2023)

Les modalités contractuelles des nouveaux emprunts inscrits au budget 2023 n'étant pas encore connues, ces derniers ne sont pas encore inclus dans les graphiques ci-dessous.



C. Profil d'extinction pour le budget assainissement

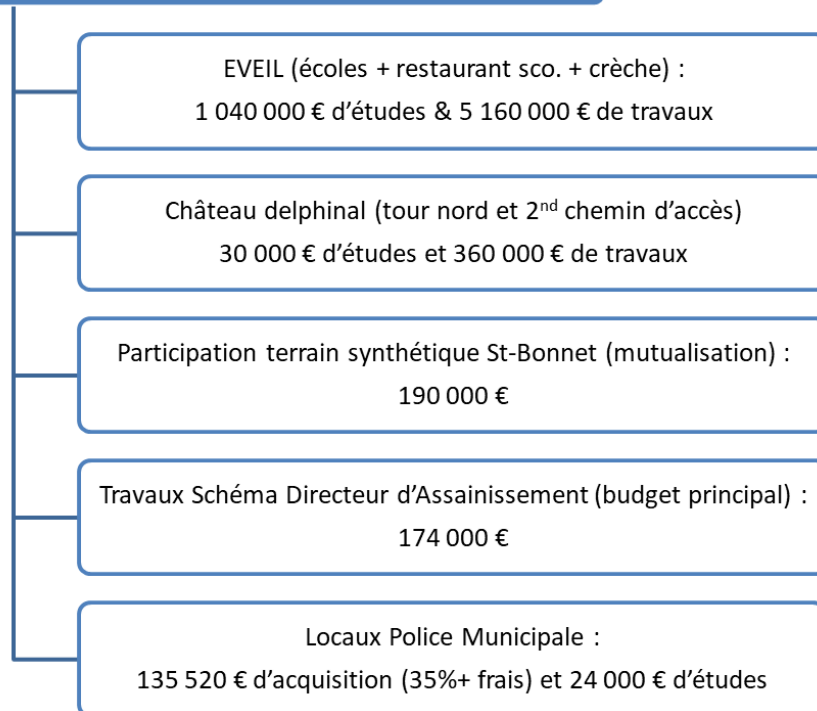
Aucun nouvel emprunt n'est prévu pour le budget assainissement en 2023.



8. Zoom sur la tranche 2023 de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement

La programmation pluriannuelle d'investissement couvre l'ensemble du mandat en cours. Elle vise à adapter le rythme des opérations à la capacité d'investissement et d'emprunt de la commune.

PPI 2023 : les axes majeurs

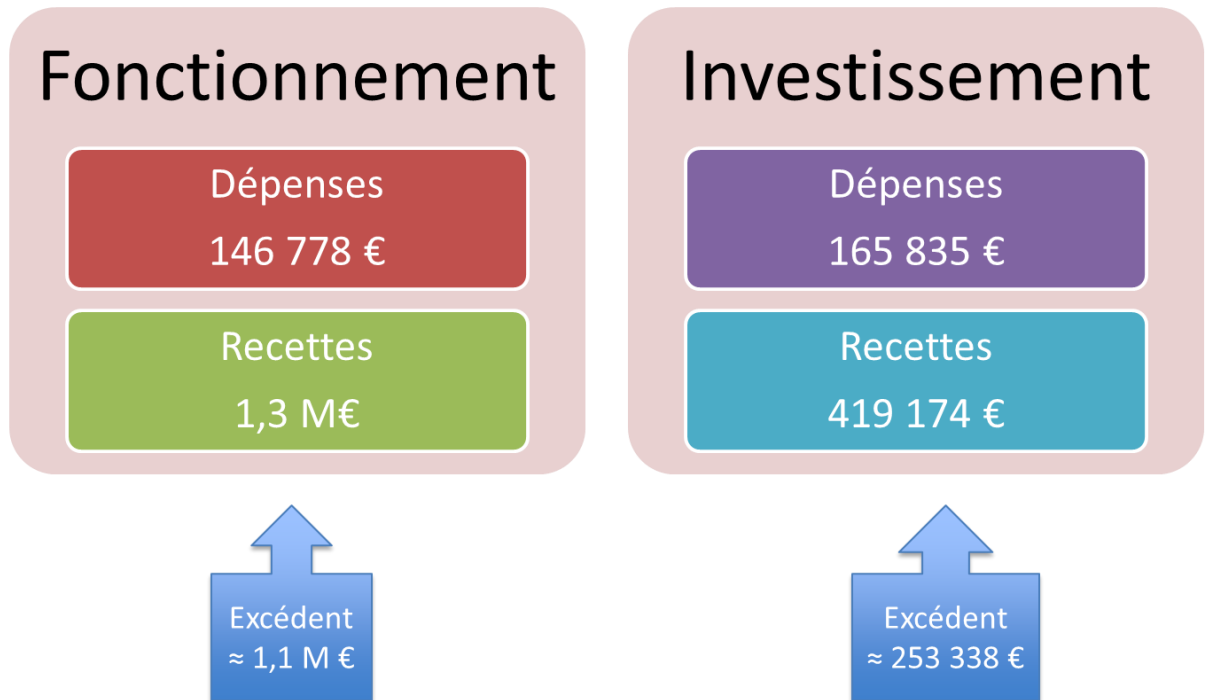


9. Budget annexe de l'assainissement

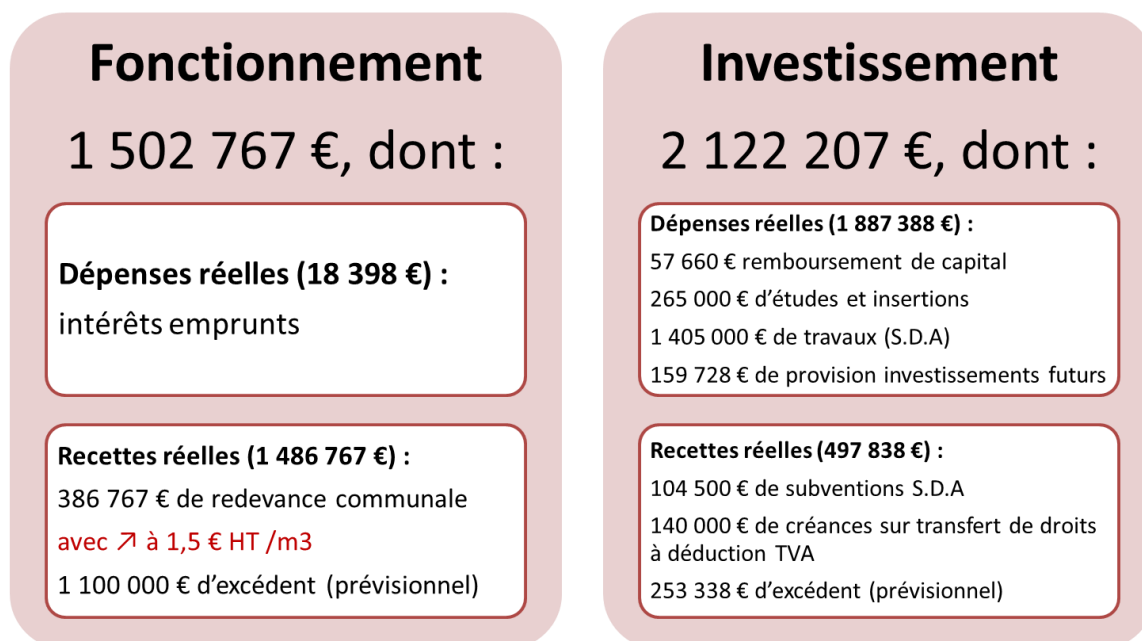
A. Bilan 2022 prévisionnel

Les projections actuelles permettent d'espérer un excédent de fonctionnement de 1 100 000 €.

La section d'investissement devrait, quant à elle, dégager un excédent estimé à 253 338€.



B. Projet de budget 2023



Le budget 2022 se voit structuré autour des opérations liées au schéma directeur d'assainissement (études et travaux).

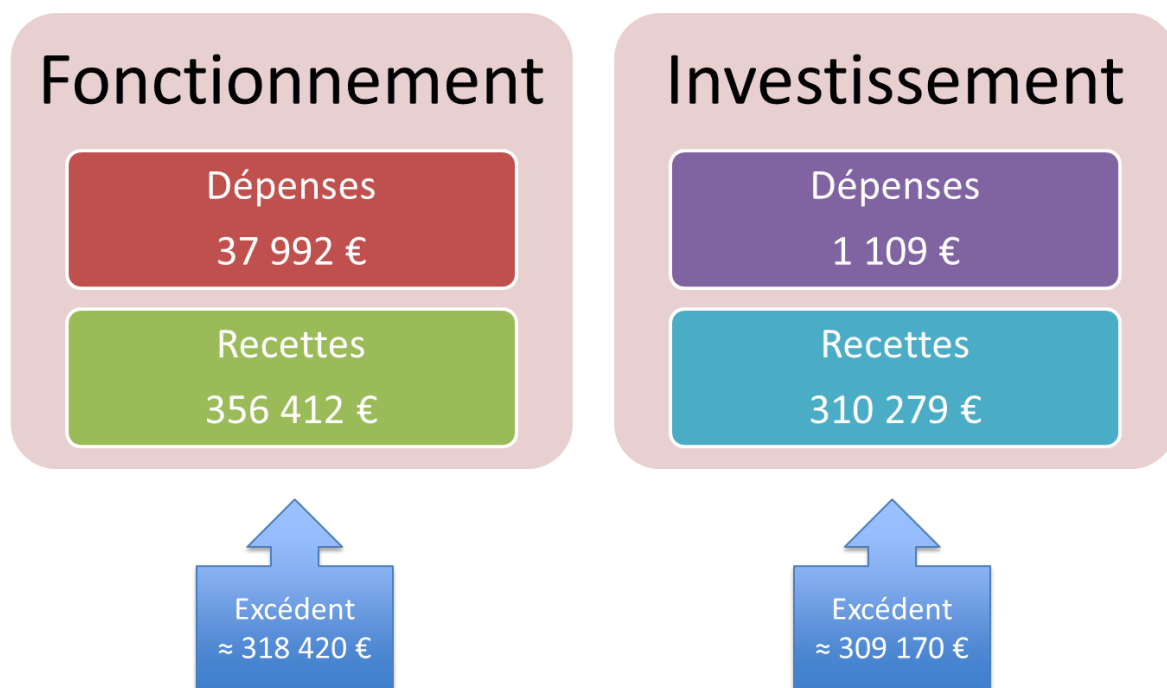
A noter qu'il subsiste une provision de 159 728 € pour les investissements futurs.

Les travaux préconisés par le schéma directeur d'assainissement sont chiffrés pour ce budget annexe à 4 800 000 € TTC jusqu'en 2029. Aussi, les capacités de financement des investissements futurs sont insuffisantes pour les années à venir.

C'est pourquoi ce projet de budget 2023 inclue l'augmentation de la redevance communale assainissement de 1 € à 1,5 € HT par mètre cube.

A. Bilan 2022 prévisionnel

Le budget annexe de l'eau devrait engendrer, selon nos projections, un excédent de 318 420 € en fonctionnement, et 309 170 € en investissement.



B. Projet de budget 2023

Fonctionnement

453 530 €, dont :

Dépenses réelles (3 000 €) :

Provision

Recettes réelles (452 420 €) :

134 000 € de redevance communale
avec ↗ de 0,273 à 0,5 € HT /m³
318 420 € d'excédent (prévisionnel)

Investissement

875 095 €, dont :

Dépenses réelles (793 985 €) :

57 000 € d'études et insertions
300 000 € de travaux (S.D.A : action 4 et 7)
436 985 € de provision investissements futurs

Recettes réelles (344 565 €) :

35 395 € de subventions S.D.A
309 170 € d'excédent (prévisionnel)

Une provision pour investissements futurs peut encore être inscrite en 2023 à hauteur de 436 985 €.

Mais les travaux préconisés par le schéma directeur d'assainissement sont chiffrés pour ce budget annexe à 1 600 000 € TTC jusqu'en 2029. Aussi, les capacités de financement sont insuffisantes pour les années à venir.

C'est pourquoi ce projet de budget 2023 inclue l'augmentation de la redevance communale eau de 0,273 € à 0,5 € HT par mètre cube.